

CENTRE DE GÉRONTOLOGIE DE POMPEYRIE

CHARTRE DE BIEN-TRAITANCE DE LA PERSONNE AGÉE

La personne âgée en Institution possède son identité propre. Elle a vécu une vie familiale, sociale, culturelle, religieuse... Elle a un savoir, une sagesse ; elle est chargée d'histoire, de souvenirs ; elle a des habitudes de vie...

Entrer en Institution signifie pour elle réaliser de nombreux deuils : perte de domicile, de statut et liens sociaux, d'animaux... de tous ses repères qui en ont fait sa personne.

L'Institution, se doit de donner à cette résidente un mode de vie lui permettant de vivre le mieux possible dans un milieu de reconnaissance et respect.

Des principes sont édictés. Ils doivent être connus et respectés pour le bien-être de la personne âgée en Institution.

LES PRINCIPES :

➤ La personne a droit au respect et considération

- elle est vouvoyée et non infantilisée
- il lui est parlé avec politesse et courtoisie
- son histoire de vie est connue
- son droit à la différence est reconnu
- son intimité et sa pudeur sont respectées
- sa présentation et tenue vestimentaire sont correctes et laissées au libre arbitre de la personne.

➤ La personne a des besoins de vie

- ses besoins fondamentaux sont connus et satisfaits
- son hygiène est quotidienne
- ses habitudes de vie sont respectées, dans le cadre des règles de vie communautaire
- son projet de vie est mis en œuvre
- ses aspirations sont écoutées
- sa participation à des activités et animation reste libre
- sa vie sociale est privilégiée
- ses besoins de soin préventifs et curatifs sont considérés et personnalisés.

➤ La personne a des capacités et aptitudes

- son autonomie est conservée au maximum
- son rythme de vie est respecté, dans le cadre des règles de vie communautaire
- sa participation à la vie institutionnelle est facilitée.

➤ La personne a son lieu de vie particulier

- sa chambre peut être personnalisée (souvenirs...)
- sa chambre est nettoyée régulièrement.

Rédaction :

Mesdames DELSOL, DELSOCORRO, FRANCES, SARRAZIN, BOURRAS, STORTI, ROOS, TANZIT, LUGARDON, HOIGNE, LABORDE, DESALOS, NOBY, RIVERA, HILBRING, BABAU, GONZALES, VAUBOURGEIX, GOMEZ, LORCET, GALDINI, TILULKI, FRANCHINEAU, BALZAC, FABRE-FOURNIER, ERNOUT, TUSTES, MARC et FITON.
Messieurs BOUNET, VARRE.